

**RAPPORT N° 97/6-11
au Conseil Municipal**

OBJET :

APPROBATION DU PROJET DU POS CENTRE-VILLE

La révision du Plan d'Occupation des Sols de Saint-Denis a été prescrite par Délibération du 12 Août 1989 et a fait l'objet d'une approbation partielle hors Centre-Ville le 25 Septembre 1993.

Au vu de la complexité des analyses, le POS était jusqu'à lors resté en révision sur le Centre-Ville. Deux applications par anticipation partielles ont été néanmoins adoptées en Octobre 1996 et Juin 1997 par le Conseil Municipal.

L'enquête publique qui s'est déroulée du 28 Mai au 30 Juin 1997 a amené un avis favorable du Commissaire Enquêteur sous réserve de la modification mineure du document sur un emplacement réservé à la Petite Ile, et du changement sur le front de zonage sur le front de mer Est.

Ces amendements ayant été acceptés par le Groupe de Travail de la Révision du POS en date du 1er Septembre 1997, il est aujourd'hui possible de procéder à l'approbation de ce projet construit sur les hypothèses suivantes :

Il s'agit de favoriser :

- la dynamisation du Centre-Ville
- le développement touristique
- l'amélioration du cadre de vie

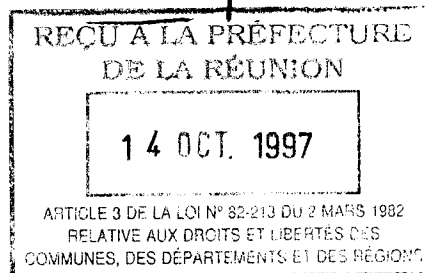
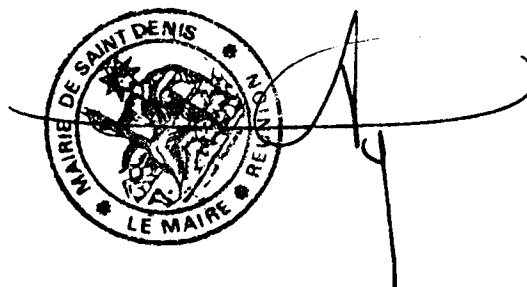
Pour ce faire, il a été nécessaire de réaliser concomitamment à la réflexion sur les grands projets structurant (TCSP, Boulevard Sud, Boulevard de Front de Mer, rue piétonne, parkings publics) une approche fine de la connaissance du patrimoine architectural et urbain. Ceci permet de mieux répondre à l'objectif général de densification de la Ville compatible avec un bon fonctionnement des déplacements et de la Circulation.

RAPPORT N° 97/6-11

Le dossier est consultable aux heures habituelles d'ouverture au service des Autorisations du Droit des Sols à l'Hôtel de Ville.

Je vous demande d'approuver le nouveau projet de révision du Plan d'Occupation des Sols.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**



COMMUNE DE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 97/6-11
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997**

OBJET :

APPROBATION DU PROJET DU POS CENTRE-VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le code des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Vu la Délibération du 12 Août 1989 prescrivant la révision du POS ;

Vu la Délibération du 25 Février 1995 arrêtant le projet de POS sur le Centre-Ville ;

Vu le rapport du Commissaire Enquêteur.

Sur le RAPPORT n° 97/ 6-11 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, premier Adjoint au Maire ,

Présenté au nom de la Commission Aménagement ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis,

le - 7 OCT. 1997

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

14 OCT. 1997

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTÉMENTS ET DES RÉGIONS